



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 4 novembre 2024 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

19, chemin Mandeville
Lot 4 729 016
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre le maintien tel que construit du chalet avec une largeur de façade à 5,58 mètres au lieu de 7,30 mètres et avec une superficie de 37,8 mètres carrés au lieu de 54 mètres carrés.
- ▶ Permettre le maintien tel que construit de la 2e remise dont l'espace libre avec le hangar à bois est de 1,12 mètre au lieu de 1,2 mètre et dont l'espace libre avec le garage est de 1,12 mètre au lieu de 1,2 mètre.

Le tout tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 novembre 2024 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 21 octobre 2024

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe